

Nouvelle demande / Changement d'exploitant / Renouvellement / Mise à jour

En vertu du décret 877-2003 du 20 août 2003 approuvant le Code de sécurité,
chapitre III - Gaz, articles 74 à 85

À l'usage de la RBQ

N° d'intervenant :	N° de site :	Date d'échéance :
--------------------	--------------	-------------------

1. Identification du propriétaire ou de l'exploitant

Nom de l'entreprise ^A :
Autres noms de l'entreprise ^B :
NEQ (numéro d'entreprise du Québec) ^C :
Nom de la personne responsable :

Adresse physique du siège social de l'entreprise (Une case postale seule n'est pas acceptée.)

Adresse (numéro, rue et ville) :	
Province :	Code postal :
Téléphone :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :	Téléphone cellulaire (facultatif) :

2. Identification de l'endroit d'exploitation

Nom du commerce :	
Adresse (numéro, rue et ville) :	
Province :	Code postal :
Nom du responsable de l'endroit d'exploitation :	
Téléphone :	

Date du début de l'exploitation :

A Nom de l'entreprise
S'il s'agit d'une société ou d'une personne morale, inscrivez le nom figurant sur la déclaration d'immatriculation. S'il s'agit d'une personne physique, inscrivez le nom et le prénom.

B Autres noms de l'entreprise (raisons sociales)
Inscrivez les autres noms utilisés au Québec reliés à vos activités et figurant sur la déclaration d'immatriculation enregistrée au Registraire des entreprises du Québec.

C NEQ (numéro d'entreprise du Québec)
Indiquez votre numéro d'entreprise du Québec (NEQ) tel que vous l'avez demandé au Registraire des entreprises. Vous n'avez pas à fournir un NEQ si le nom utilisé au Québec pour désigner votre entreprise inclut votre nom et votre prénom au complet.

À l'usage de la RBQ

<input type="checkbox"/> Station fixe	<input type="checkbox"/> Station mobile	<input type="checkbox"/> Camion hors Québec
---------------------------------------	---	---

ESPACE RÉSERVÉ À LA RBQ



3. Permis d'exploitation sans transvasement^A

ACTIVITÉS AVEC DU PROPANE

Veillez cocher la ou les cases correspondant à vos activités.

<input type="checkbox"/> Armoire(s) de rangement (échange de bouteilles de propane). Remplir le tableau de capacité ci-dessous.
<input type="checkbox"/> Livraison de bouteilles contenant 75 livres ou moins de propane
<input type="checkbox"/> Livraison de bouteilles contenant plus de 75 livres de propane
Avec raccordement à : <input type="checkbox"/> une installation permanente ^B <input type="checkbox"/> une installation temporaire ^C
<input type="checkbox"/> Sans raccordement

Nombre d'armoire(s) installée(s) = _____

Capacité des bouteilles	Nombre de bouteilles	Total (livres)	Total (litres) ¹
20 livres			
33 livres			
100 livres			
Autre : _____ livres			
Total :			

Endroit d'exploitation

Volume de propane vendu au cours de l'année financière précédente (litres) :

Fournisseur de propane

Nom du fournisseur de propane :

Volume de propane acheté de celui-ci au cours de l'année financière précédente (litres) :

1. 1 livre de propane = 0.889 litre

A Cette section doit être remplie si vous effectuez des activités d'entreposage ou de distribution de gaz sans transvasement. Si vous effectuez également des activités de transvasement, passez à la section 4. Sinon, une fois la section 3 remplie, passez à la section 5.

B Certificat de qualification obligatoire : certificat en manutention de propane (MP). Fournir la liste des personnes qui détiennent ce certificat de qualification.

C Installation temporaire : raccordement de tout type d'appareil portatif au gaz (radiateur de construction, brûleur, etc.) relié à une bouteille de propane pour une installation temporaire en construction ou en rénovation.

Note : Lors du renouvellement du permis, il faut confirmer que les personnes détenant les certificats de qualification correspondant à la nature de vos activités sont toujours vos employés. Vous devez vous assurer que les certificats de qualification requis pour vos activités sont valides en tout temps.

Pour obtenir vos certificats de qualification, veuillez appeler le Centre administratif de la qualification professionnelle d'Emploi-Québec au numéro suivant : 1 800 393-0067.

4. Permis d'exploitation avec transvasement

4.1 Propane

<input type="checkbox"/>	Centre de ravitaillement pour le remplissage des bouteilles A ou C
<input type="checkbox"/>	Centre de ravitaillement pour le remplissage de véhicules A ou B ou C
<input type="checkbox"/>	Avec préposé au remplissage
<input type="checkbox"/>	Sans préposé au remplissage (libre-service)
<input type="checkbox"/>	Station de remplissage ou toute installation non rattachée à un bâtiment destinée à entreposer ou à distribuer du propane dont la capacité totale des réservoirs est de plus de 5 000 gallons américains de capacité en eau (USWG) C
<input type="checkbox"/>	Mobile avec ou sans réservoir fixe
<input type="checkbox"/>	Permanente
<input type="checkbox"/>	Livraison en vrac à partir d'une installation d'exploitation établie au Québec C
<input type="checkbox"/>	Livraison en vrac à partir d'un véhicule destiné à distribuer du propane si le propriétaire ne possède pas d'installation d'exploitation au Québec C
<input type="checkbox"/>	N° d'immatriculation :
<input type="checkbox"/>	Province d'immatriculation :
<input type="checkbox"/>	Autre (spécifier) :

Capacité individuelle de chaque réservoir (USWG)	Nombre de réservoirs	Capacité totale (USWG)

Note : USWG = 1 gallon américain de capacité en eau = 3,7854 litres

4.2 Gaz naturel f'KY'ici H'g'gci fWgŁ

<input type="checkbox"/>	Centre de ravitaillement de gaz naturel pour les véhicules		
<input type="checkbox"/>	En gaz naturel liquéfié (GNL)		
<input type="checkbox"/>	En gaz naturel comprimé (GNC)		
<input type="checkbox"/>	Livraison en vrac de gaz naturel liquéfié D	<input type="checkbox"/>	Livraison en vrac de gaz naturel comprimé
<input type="checkbox"/>	Autre (spécifier) :		

Capacité individuelle de chaque réservoir (m ³ standard) ¹	Nombre de réservoirs	Capacité totale (m ³)

1. « m³ standard » : capacité totale en eau (WC) de gaz naturel ajusté à un pouvoir calorifique supérieur de 37,89 mégajoules/m³ à la pression absolue de 101,325 kilopascals et à la température de 15 °C. Le propriétaire doit spécifier le facteur de conversion entre les deux capacités.

A Certificat de qualification obligatoire : certificat en remplissage de bouteilles de propane et de véhicules au propane (RBVP). Fournir la liste des personnes qui détiennent ce certificat de qualification.

B Certificat de qualification obligatoire : certificat en remplissage de véhicules au propane (RVP). Fournir la liste des personnes qui détiennent ce certificat de qualification.

C Certificat de qualification obligatoire : certificat en manutention de propane (MP). Fournir la liste des personnes qui détiennent ce certificat de qualification.

D Certificat de qualification obligatoire : certificat en manutention de gaz naturel liquéfié (MGNL). Fournir la liste des personnes qui détiennent ce certificat de qualification.

4.3 Vente et achat**4.3.1 Volume de propane vendu et acheté**

Volume **A** de propane vendu au Québec au cours de l'année financière précédente (litres) :

Volume de propane acheté au cours de l'année financière précédente (litres)

Nom du fournisseur	De l'extérieur du Québec	D'une raffinerie du Québec	D'un distributeur ou ailleurs que dans une raffinerie au Québec

4.3.2 Volume **B de gaz naturel liquéfié (GNL) vendu et acheté**

Volume de GNL vendu en vrac au Québec au cours de l'année financière précédente (m³ standard) :

Volume de GNL acheté en vrac au Québec au cours de l'année financière précédente (m³ standard) :

4.3.3 Volume **B de gaz naturel comprimé (GNC) vendu et acheté**

Volume de GNC vendu en vrac au Québec au cours de l'année financière précédente (m³ standard) :

Volume de GNC acheté en vrac au Québec au cours de l'année financière précédente (m³ standard) :

5. Documents requis

Pour éviter des délais de traitement, joignez tous les documents requis.

Attestation d'assurance responsabilité civile.

Votre assureur doit remplir et vous faire parvenir le formulaire d'attestation d'assurance responsabilité civile. Celui-ci est présent sur le site de la RBQ, dans la page « Demande de permis d'exploitation » de la section « Vos obligations envers la RBQ ».

Certificat de qualification délivré par Emploi-Québec

- Liste des personnes titulaires du certificat de qualification délivré par Emploi-Québec pour l'endroit d'exploitation.

Nom du détenteur de certificat	Type de certificat	Date d'échéance

Chèque

- Chèque émis à l'ordre du ministre des Finances (La grille tarifaire se trouve au www.rbq.gouv.qc.ca, section Tarification.)

A Le volume en litres est ajusté à la température de 15°C.

B Le volume en m³ est ajusté à la pression absolue de 101,325 kPa et à la température de 15°C.

6. Déclaration solennelle

Je déclare demander la délivrance ou le renouvellement du permis d'exploitation pour l'installation citée dans la présente demande ou pour chacun des véhicules, tel qu'il est requis par l'article 74 du Code de sécurité et pour le compte de l'entreprise identifiée à la partie 1. Je suis formellement désigné par celle-ci pour signer cette demande. J'atteste que les renseignements contenus dans cette demande sont à tous les égards exacts et complets.

Nom :	Prénom :
Signature obligatoire :	Date (aaaa-mm-jj) :

Faire une fausse déclaration constitue une infraction.

La RBQ peut en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec la Régie du bâtiment du Québec :

Téléphone : 514 873-0976

Sans frais : 1 800 361-0761

Télecopieur : 514 873-7667

Sans frais 1 866 315-0108

Visitez notre site Internet au www.rbq.gouv.qc.ca.

Faites parvenir votre formulaire rempli à cette adresse :

Direction des relations avec la clientèle

Régie du bâtiment du Québec

545, boul. Crémazie Est, 4^e étage

Montréal (Québec) H2M 2V2